



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2008/070

Genève, le 17 décembre 2008

CONCERNE:

Seizième session de la Conférence des Parties

1. Conformément à l'Article XI, paragraphe 4, de la Convention, la Conférence des Parties devrait décider à sa 15^e session, qui se tiendra à Doha (Qatar), du 16 au 28 janvier 2010, du lieu où se déroulera sa 16^e session, qui se tiendra probablement en 2013. Les Parties souhaitant accueillir la 16^e session devraient l'annoncer officiellement au cours de la session à Doha par l'entremise d'un représentant officiel dûment mandaté.
2. Si plusieurs Etats proposent d'accueillir la 16^e session, la Conférence des Parties choisira le pays hôte par un vote au scrutin secret.
3. Le Secrétariat invite les Parties souhaitant éventuellement accueillir la 16^e session de la Conférence des Parties à l'en informer. Il leur fournira un exemplaire du mémorandum d'accord devant être signé par le pays hôte et le Secrétariat, et une copie de la *Liste provisoire des besoins*, qui fait partie intégrante du mémorandum d'accord.